

# Courrier des lecteurs

## Eoliennes Ce que beaucoup ignorent aujourd'hui

L'industrie de l'éolien est partie très fort dans certains pays, dont la France. Dans l'enthousiasme presque général, de nombreuses municipalités ont cédé aux belles promesses des promoteurs. Aujourd'hui, dans ces mêmes régions, on déchanté beaucoup. Ces énormes engins qui ont nécessité des milliers de tonnes de béton et des travaux pharaoniques déçoivent de plus en plus. L'énergie produite est bien en dessous des prévisions des initiateurs. De magnifiques paysages sont défigurés par ces installations industrielles. Et, peut-être le pire, la santé des populations en subit des conséquences néfastes dont on parle très peu.

Selon le magazine *Le Point* du 24 octobre 2014, des études scientifiques en cours de publication recommanderaient que les éoliennes ne soient pas implantées à moins de 2,5 km des habitations. Aux Etats-Unis, on arrive à la conclusion qu'il existerait une corrélation entre la distance habitation-éolienne et les problèmes de santé des gens.

Au vu de toutes ces expériences négatives, la tendance dans ces pays serait de recommander des distances minimales de 5 km entre les éoliennes industrielles et les habitations.

Réalisons que, chez nous, ce sont des éoliennes géantes mesurant 207 m en pleine extension qui sont au programme! Du jamais-vu en Suisse.

Il est urgent d'informer nos populations sur le gigantisme des projets en cours. Profitons aussi des expériences des autres avant de nous lancer, tête baissée, en prenant des risques financiers qui devraient empêcher certains de dormir... Les citoyennes et citoyens de Daillens l'ont déjà bien compris.

Comme l'a fait remarquer Nicolas Hulot, toujours dans *Le Point*: «Au départ l'énergie éolienne est une très bonne idée, mais à l'arrivée c'est une réalisation tragique.»

**Bernard Reymond, L'Isle**

## Or de la BNS Sauver l'or de la Suisse, à quel prix?

La BNS a reçu du législateur le mandat d'assurer la stabilité des prix en tenant compte de la conjoncture. L'inflation en Suisse est maintenue relativement stable depuis des années. Alors qu'une inflation de moins de 2% est en général ciblée, sa valeur moyenne depuis 1999 est inférieure à 1%. De plus, le spectre de la déflation ne semble pas susciter d'inquiétudes en Suisse, ce qui n'est pas le cas chez nos voisins européens.

La BNS est autonome et prend des décisions conformes à ses objectifs sans aucune contrainte extérieure. Sa crédibilité fait que les divers acteurs ne remettent pas en cause sa capacité à mettre en œuvre ce qu'elle annonce.

Dès lors, si la Banque nationale était contrainte de conserver 20% de ses actifs sous forme d'or, de plus inaliénable, sa capacité à agir rapidement se verrait affectée. Elle ne pourrait plus prendre de décisions avec la même détermination qu'aujourd'hui. La crédibilité de sa politique monétaire serait affaiblie et elle se verrait fortement contrainte dans l'accomplissement de son mandat constitutionnel.

Il semble compliqué de soutenir les exigences de cette initiative, mal formulée selon



Parc d'éoliennes au large du Danemark, dans le Jutland du Nord. AP

certaines, absurde pour d'autres. Cependant, nous ne pouvons pas négliger l'attrait qu'elle suscite auprès du peuple. Une raison avancée par certains serait une ignorance des mécanismes économiques en question, d'autres mettent en évidence son caractère émotif.

Un des rôles des économistes est de vulgariser la science économique de manière à la rendre compréhensible par le plus grand nombre. Cependant, la popularité de cette initiative montre qu'il existe malheureusement un vide entre économistes et grand public.

**Frédéric Martenet, assistant à HEC, Lausanne**

## La BNS a besoin de liberté

La Banque nationale suisse nous appartient, pour sûr. Quand je dis «nous», je pense bien évidemment à la population suisse. L'initiative sur l'or tente de jouer sur notre fort attachement à cette institution pour nous faire gober une initiative qui bride la BNS dans son activité. Or je tiens à rappeler un fait clair: c'est la liberté offerte à la BNS qui lui a permis de fixer ce fameux taux de change plancher à 1 fr. 20 si bénéfique pour nos entreprises exportatrices. Cela serait tout bonnement impensable avec les dispositions prévues dans cette ridicule initiative sur l'or.

Je préfère une Banque nationale libre et apte à assurer son mandat. Je voterai donc non à ce texte absurde.

**Philippe Cordonier, membre de la direction de Swissmem, Lausanne**

## Ecopop 12 millions d'habitants?

Notre gouvernement avait annoncé que l'accord sur la libre circulation des personnes engendrerait 8000 à 10 000 immigrants par an. Or, aujourd'hui, ces chiffres peuvent être multipliés par 10: cinq villes comme Montreux! A ce rythme, la population serait de 16 millions d'ici 55 à 70 ans. Est-ce vraiment ce que nous souhaitons aux générations futures?

Un non à l'initiative profiterait à l'industrie de la construction, aux commerçants, aux entreprises étrangères encouragées par une exonération fiscale ainsi qu'aux individus qui bénéficieraient de la liberté de circulation. Contrairement à la propagande des milieux économiques, l'effet sur l'économie serait modeste - les 17 000 au lieu des 80 000 immigrants ne représenteraient que 0,2% de notre population. En ce qui concerne les accords

bilatéraux avec l'UE, ce n'est pas cette initiative qui changerait les faits depuis celle «Contre l'immigration de masse».

Un oui ferait primer la qualité de vie (protection de la nature; moins de surfaces bâties, équivalant chaque année à 7000 terrains de football, transports moins bondés, moins de bouchons sur nos routes, moins de logements coûteux, entre autres exemples...)

**Luzi Hitz, Corseaux**

## Ne pas gaspiller notre argent public en préservatifs

Ecopop demande d'attribuer obligatoirement au moins 10% de l'aide au développement à la «planification familiale volontaire». Il faut comprendre ici que cet argent sera utilisé pour fournir des préservatifs et autres moyens de contraception dans les pays pauvres.

Si cela peut prêter à sourire, on peut s'interroger sur les priorités en matière d'aide et de solidarité internationales. Souhaite-t-on donner des préservatifs aux populations défavorisées ou préfère-t-on leur fournir des écoles, des hôpitaux et de la nourriture?

Je choisis assurément la deuxième et voterai non à l'initiative Ecopop!  
**Daniel Meienberger, syndic d'Echichens**

## Les promoteurs d'Ecopop se trompent de cible!

A propos de la réflexion de M. Pierre Santschi intitulée «Dire oui à Ecopop en dépassant les peurs» (24 heures du 12 novembre 2014).

Le système économique en vigueur exploite intensément toutes les ressources terrestres. Parmi celles-ci, les ressources naturelles, non renouvelables, comme les minerais, les métaux ou le pétrole. Mais il exploite tout autant les ressources vivantes, renouvelables, qu'elles soient végétales, animales et humaines, dont il encourage la reproduction. C'est pourquoi la population humaine a explosé en un siècle, car elle lui procurerait une main-d'œuvre plus abondante pour produire et consommer.

Les partisans d'Ecopop qui s'en inquiètent font fausse route en s'en prenant aux géniteurs encouragés à procréer. Ils auraient, au contraire, tout avantage à condamner les tenants d'un système économique qui a fait de la production, de la consommation et du gaspillage à outrance le but de sa raison d'être.  
**François Iselin, architecte EPFL, Epalinges**

## Forfaits fiscaux Encore une fois, on se trompe de cible!

A propos de l'article intitulé «Action coup-de-poing contre les forfaits fiscaux» (24 heures du 6 novembre 2014).

Encore une fausse bonne idée de la part de militants - dont Jean-Michel Dolivo - qui sont allés sonner chez une dame de 87 ans, sans se soucier des conséquences de leur intervention! Ces riches étrangers ne font de mal à personne, au contraire. En l'occurrence, cette dame s'occupe d'une fondation qui soutient très activement la recherche et elle ne serait pas la seule à aider des Suisses dans notre canton.

Dans la même édition, M. Pascal Broulis écrit dans sa réflexion intitulée «N'abolissons pas l'impôt qui nous vaut des cadeaux»: «Il s'agit d'une procédure légale, ces personnes construisent, rénovent, entretiennent, vivent en rapport avec leur aisance financière.»

Chaque parti essaie de faire parler de lui, c'est de bonne guerre, mais il me semble que, dans le cas des forfaits fiscaux, les membres du Parti socialiste se tirent une balle dans le pied. De plus, au vu des derniers articles parus dans la presse ces jours, pour certains d'entre eux, la doctrine, c'est: «Faites comme je dis, mais pas comme je fais!»

Les montants qui ont été encaissés des étrangers ces dernières années dans le canton de Vaud, qui va les payer si cette initiative est acceptée? Car, ne rêvons pas, ces étrangers-là ne vont pas rester chez nous, d'autres pays seront tout contents de les accueillir. Les militants qui se sont plantés dans leur action à Montreux peut-être? Assurément, ce sera la classe moyenne, des personnes comme vous et moi qui devront passer à la caisse.

Pour toutes ces raisons, je voterai contre cette initiative.  
**Claude Meystre, Prévèrenges**

## Voter en connaissance de cause

La démocratie directe vaut d'être défendue. Encore faut-il que le citoyen saisisse le sens et les conséquences de son acte. Trop de consultations s'en moquent: information lacunaire, absence d'analyse sérieuse sur les incidences du vote. De facto, le citoyen n'est pas en mesure d'évaluer leur portée. Les initiateurs adorent ce flou, chaque explication valant manipulation. L'initiative doit rester vierge et la fin justifier les moyens. A tort. Ce que la démocratie participative

perd en transparence, elle le perd aussi en vertu.

S'agissant des forfaits accordés aux étrangers, c'est aisé de vouloir leur suppression au nom de l'équité. Mais faire croire que l'injustice se résume à cela est mentir par omission. La vérité est que la majorité des contribuables optimisent leur déclaration, s'endettent pour réduire un loyer fictif ou déduire les frais d'un leasing, restent concubins pour jouir d'un statut plus avantageux que celui de couple, veulent leur bien immobilier taxé à sa valeur fiscale le jour où ils le vendent à sa valeur vénale. Selon qui juge, il sera traité de profiteuse ou d'un mot de trois lettres.

Défendre les droits que sont le référendum et l'initiative, c'est d'abord générer un débat clair. Il l'est trop rarement. L'admettre relève de l'honnêteté intellectuelle. Vouloir l'équité fiscale en abordant le thème d'un seul point de vue, sans voir la diversité des situations à l'intérieur et à l'extérieur du pays, éludant la distinction entre personnes morales et physiques, peut exposer à plus d'inégalité au risque de pénaliser davantage encore nos concitoyens les plus défavorisés.

Un jour, trop tard, ceux ayant voté en conscience constateront que l'objectif a été raté, preuve que le système est défaillant.

Qui corrigera cela? Comment?  
**François Pidoux, Epalinges**

## Attrape-nigauds!

Une partie des citoyens de ce peuple, à la sensibilité qui les pousse à rechercher une justice sociale au premier degré, a accepté une initiative Weber irréalisable. La loi n'est toujours pas applicable trois ans après! Cette votation a pourtant cassé le marché immobilier des régions touristiques de montagne et remet ainsi en question la viabilité des entreprises de la construction, donc des «travailleurs».

Vraisemblablement, ce sont les mêmes qui ont accepté la nouvelles LAT, digne d'un bloc soviétique explosé. J'en passe et des meilleures, depuis le temps où ces braves citoyens multiplient les actions destructrices pour notre pays, sans se rendre compte qu'ils scient la branche sur laquelle ils sont assis bien confortablement. Plus encore, ces mêmes citoyens poussent à dépenser sans compter pour un «social» réducteur de dynamisme et de responsabilité individuelle, et qui ne devrait profiter qu'à une minorité de défavorisés de la nature. Car, il faut l'admettre, ce type de citoyens, bien sous tous rapports, ne sait pas compter. Il dépense l'argent qu'il n'a pas, comme s'il suffisait d'ouvrir le robinet, tel celui de l'eau froide!

Maintenant, il a eu l'idée de génie de supprimer l'injustice flagrante des forfaits fiscaux. Bravo! Mais il oublie une chose: ce ne sont pas les pauvres, les sans-dents chers à François Hollande, un autre citoyen qui ne sait pas compter, qui font vivre un pays. Si les «travailleurs» font leur part de boulot, ce sont les chefs d'entreprise qui l'apportent, le génèrent et le gèrent, et aussi ces «sales richtos» qui versent quand même des sommes extrêmement importantes dans nos régions, et qui participent souvent à la vie et à l'économie du pays.

Alors, pour une fois, avant de voter, réfléchissez aux conséquences de votre choix, afin qu'il ne se retourne pas contre votre pomme!  
**Jean Lugrin, Les Diablerets**

## 24 heures

**Adresses:** avenue de la Gare 33, CP 585, 1001 Lausanne.  
**Tél.:** 021 349 44 44  
**Fax:** 021 349 44 19  
**Internet:** www.24heures.ch  
**E-mail:** 24heures@24heures.ch  
**Rédactions régionales**  
**Lausanne et région:** av. de la Gare 33, case postale 585, 1001 Lausanne, tél. 021 349 44 44.  
**Riviera-Chablais:** rue du Clos 12, 1800 Vevey, tél. 021 966 82 82.  
**Nord vaudois-Broye:** av. Haldimand 6, case postale 803, 1401 Yverdon-les-Bains, tél. 024 424 84 24.  
**La Côte:** av. Perdttemps 11, case postale 1424, 1260 Nyon 1, tél. 022 994 40 80.  
**Abonnements**  
**Tarifs pour la Suisse** (TVA 2,5% incluse), 12 mois Fr. 449.-.  
**Courrier:** case postale, 1001 Lausanne, Tél.: 0842 824 124 (lu-ve 8 h-12 h/13 h-30-17 h) www.24heures.ch/offre  
**Suspension et changement d'adresse temporaire:** Gratuit sur www.24heures.ch tél. 0900 924 124 (Fr. 6.- service et appel compris. Tarif pour le réseau fixe.)  
**Autres services:** tél. 0842 824 124, fax 021 349 31 69.

**Rédaction**  
**Rédaction en chef:** Thierry Meyer (rédacteur en chef, resp.), Claude Ansermoz (rédacteur en chef adjoint, Samedi) Joëlle Fabre (rédactrice en chef adjointe), Leonardo Pescante (rédacteur en chef adjoint, multimédia), Laurent Martin (directeur artistique), Assistante du rédacteur en chef: Sylvie Minder.

**Chefs de rubriques**  
**Vaud & Régions:** Laure Pingoud et Michel Jotterand; **Suisse:** Judith Mayencourt; **Monde:** Olivier Bot; **Economie:** Roland Rossier; **Sports:** Pierre-Alain Schlosser; **Culture & Société:** Jean Ellgass; **Portraits:** Gilles Simond; **Service images:** Sébastien Féval; **Internet:** Gilles Biéler; **Réseaux sociaux:** Yseult Théraulaz; **Suppléments:** Laurent Buschini; **Secrétaire général:** David Moginière; **Edition:** Jean-Michel Jacot-Descombes (chef d'édition), Danilo Berta (production).  
**Contact des collaborateurs du journal par courriel selon le modèle:** prenom.nom@24heures.ch  
**Médiateur:** Daniel Cornu (www.mediateur.tamedia.ch).  
**Marketing:** Fabrice Schoch  
**Direction vente et marketing:** Jean-Paul Schwindt.

**Publicité print Suisse romande**  
**Tamedia Publications romandes SA**  
1001 Lausanne - Tél. +41 21 349 50 50 - publicite.lausanne@sr.tamedia.ch  
**Publicité Print Suisse alémanique**  
**Tamedia Publications romandes SA**  
8021 Zürich - Tél. +41 44 251 33 75 - publicite.zuerich@sr.tamedia.ch  
**Point annonces**  
Guichet : avenue de la Gare 33, 1003 Lausanne / **www.mytamedia** référence point-annonces  
**Tamedia Publications romandes SA**  
Cellules produits numériques +41 21 349 40 48  
Digital.Commercial@sr.tamedia.ch  
**Audience REMP:** 191'000 lecteurs (MACH Basic 2014-1). Tirages contrôlés REMP/FRP. Edition totale: 68 011 ex. Membre de la combinaison TOP 2 Romandie. Nouvelle échelle de rabais Edipresse Toup Conto valable.  
**Editeur**  
Tamedia publications romandes SA, avenue de la Gare 33, 1001 Lausanne.  
**Editeur:** Pietro Supino.  
**Responsable commercial:** Jean-Paul Schwindt.  
**Directeur général:** Serge Reymond.  
**Indication des participations importantes selon article 322 CPS:** CIL Centre d'Impression Lausanne SA, Editions Le Régional SA, homagate AG, LC Lausanne-cités SA, LS Distribution Suisse SA, Société de Publications Nouvelles SPN SA  
**Imprimé en Suisse**



## Ecrivez-nous

Vos réactions, votre opinion nous intéressent. Envoyez votre lettre via **www.24heures.ch** ou à **courrierdeslecteurs@24heures.ch**, ou à 24 heures, av. de la Gare 33, case postale 585, 1001 Lausanne. Le texte doit être concis (au maximum 1700 signes, espaces compris), signé, et comporter une adresse postale complète ainsi qu'un numéro de téléphone. La rédaction se réserve le droit de choisir les titres et de réduire les lettres trop longues.